

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB
DC N° 13.124

DECISION

*Concernant l'aliénation d'un véhicule MAN
à la Société DIETRICH CAREBUS GROUP.*

= ° = ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la proposition de la Société DIETRICH CAREBUS GROUP.

D E C I D E

- d'aliéner un véhicule MAN immatriculé 3781 WY 17, pour un montant de 10 000,00 € (Dix mille euros) à la Société DIETRICH CAREBUS GROUP. Route de Bitche 67340 INGWILLER.

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7788 - 0207 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} mars 2013

Fait à ROYAN, le 28 février 2013
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD